



## Commission Régionale de l'Arbitrage Section Administrative

### PROCES-VERBAL N°2

Réunion du 31 août 2024 en visioconférence

Participants : MM. B. CYPRIEN - B. DELORME – L. GUILLARD

En application des directives édictées par la Commission Fédérale Médicale, la Section rappelle aux arbitres que le nombre maximum de matchs autorisés est limité à DEUX pour la période allant du samedi matin au lundi soir.

#### I. COURRIERS

##### 1. ARBITRES

**Courriel du 02/08/2024 de M. MDIMAGH Tarek**, sollicitant la Commission Régionale de l'Arbitrage pour devenir Arbitre Spécifique Assistant.

**La Section accède à sa demande, ce dernier sera classé A.A.R.2 (Arbitre Assistant Régional 2) à compter du 01/09/2024.**

**Courriel du 17/08/2024 de M. ACHAB Rayan (Arbitre Régional 2)**, transmettant un justificatif pour donner suite à son absence au stage du 17/08/2024 pour cause de blessure.

**La Section lui souhaite un complet rétablissement, M. ACHAB sera convoqué à une séance de rattrapage.**

**Courriel du 18/08/2024 de M. CAMPS Florent (Arbitre Assistant Régional 2)**, sollicitant la Commission Régionale de l'Arbitrage pour changer de catégorie et devenir Arbitre Foot Diversifié.

**La Section accède à sa demande.**

**Courriel du 19/08/2024 de M. PEREIRA Adrien (Régional 2)**, souhaitant réintégrer le District de l'Essonne.

**La Section accède à sa demande.**

**Courriel du 23/08/2024 de Mme DEFELICE Deborah (Arbitre Assistant Régional 2)**, pour donner suite à son absence au stage des Arbitres de Ligue du 25/08/2024.

**La Section informe que cette dernière sera convoquée à une séance de rattrapage.**

**Courriel du 26/08/2024 de M. ISMAIL Abdelaziz (Arbitre Régional 1)**, transmettant un justificatif à la suite de son absence au stage des arbitres le 25/08/2024.

**La section confirme que ce dernier sera convoqué à une séance de rattrapage.**

**Courriel du 28/08/2024 de M. Cyprien FONTBONNE (Jeune Arbitre Régional 1)**, informant de son retour après une année à l'étranger pour ses études et s'étonne de ne pas avoir eu de réponses à son courriel du 22/07/2024.

**La Section rappelle que tout courriel doit être adressé au secrétariat de la Commission Régionale de l'Arbitrage à l'adresse suivante : ARBITRES@PARIS-IDF.FFF.FR**

**Le responsable de la section Jeunes Arbitres s'est entretenu avec ce dernier.**

## II. SITUATION DES EFFECTIFS

### 2. OBSERVATEURS

**Courriel du 18/08/2024 de M. Florent CAMPS (Arbitre Foot Diversifié)**, proposant ses services pour rejoindre le corps des observateurs de niveau régional.

**La Section prend note de son courriel et lui informe qu'à ce jour les poules d'observateurs pour la saison 2024/2025 ont été établies.**

### 3. MUTATIONS

**Rectificatif au Procès-Verbal N°1 du 31 juillet 2024**, M. ZINSOU Romaric en provenance du District de l'Isère ayant passé l'examen théorique en Ligue Auvergne Rhône Alpes.

**La Section indique que ce dernier sera classé Arbitre Assistant Régional 2 Stagiaire.**

**Courriel du 05/08/2024 de Mme FERHOUN Thiziri**, en provenance de la Fédération Algérienne de Football.

**La Section est dans l'attente de son justificatif attestant l'autorisation de résider sur le territoire national.**

**Courriel du 06/08/2024 de M. BUSATO Aurélien**, en provenance de la Ligue de Nouvelle Aquitaine

**La Section informe que ce dernier sera classé Arbitre Régional 3.**

**Courriel de Mme Hélène NDEME NKENGUE candidate Jeune Arbitre Régional**, en provenance de la Ligue de Nouvelle Aquitaine

**La Section indique que cette dernière sera classée Jeune Arbitre Stagiaire.**

### 4. ARBITRES HONORAIRES

**Demandes de renouvellement de carte d'arbitre Honoraire de :**

- **COURET Patrick**
- **LE BIVIC Yves**
- **LECLERC Jean Luc**
- **MARMION Bernard**
- **BODINEAU Michel**
- **BREUIL Roger**

**La Section transmet ces demandes au Comité de Direction avec avis favorable.**

### 5. CONGÉS SABBATIQUES

**Courriel du 12/08/2024 de M. Mathieu COIRRE (Régional 3)**, sollicitant la Commission Régionale de l'Arbitrage pour un congé d'une année sabbatique en raison d'un changement professionnel.

**La Section accède à cette demande.**

M. Mathieu COIRRE ne pourra pas effectuer le nombre de matchs minimum requis au statut de l'arbitrage (15 matchs). Il lui appartient de se rapprocher de la Section avant le 15 mai 2025 afin de lui notifier ses intentions pour la saison 2025/2026.

**La Section transmet une copie de la présente information au club de RED STAR FC (500002).**

**Courriel du 17/08/2024 de M. BOUZOUITA Youness (Régional 2)**, sollicitant la Commission Régionale de l'Arbitrage pour un congé d'une année sabbatique.

**La Section accède à cette demande.**

M. Youness BOUZOUITA ne pourra pas effectuer le nombre de matchs minimum requis au statut de l'arbitrage (15 matchs). Il lui appartient de se rapprocher de la Section avant le 15 mai 2025 afin de lui notifier ses intentions pour la saison 2025/2026.

**La Section transmet une copie de la présente information au club de PARIS SAINT GERMAIN FC. (500247).**

**Courriel du 21/08/2024 de M. DIAO PAPE Sanoussy (Arbitre District 1 du District de la Seine et Marne)**, sollicitant la Commission Régionale de l'Arbitrage pour un congé d'une année sabbatique.

**La Section transmet le courriel à la Commission Départementale de l'Arbitrage de la Seine et Marne.**

**Courriel du 21/08/2024 de M. Florian LAPLANCHE (Arbitre Assistant Régional 1),** sollicitant la Commission Régionale de l'Arbitrage pour un congé d'une année sabbatique.

**La Section accède à cette demande.**

M. Florian LAPLANCHE ne pourra pas effectuer le nombre de matchs minimum requis au statut de l'arbitrage (15 matchs). Il lui appartient de se rapprocher de la Section avant le 15 mai 2025 afin de lui notifier ses intentions pour la saison 2025/2026.

**La Section transmet une copie de la présente information au club de SP.A. MERIGNACAIS (505679).**

**Courriel du 23/08/2024 de M. ZINELABIDINE Mohamed Amine (Régional 3),** sollicitant la Commission Régionale de l'Arbitrage pour un congé d'une année sabbatique pour des raisons professionnelles et de santé.

**La Section accède à cette demande. Cette dernière ne sera effective qu'après le renouvellement de son dossier.**

M. Mohamed Amine ZINELABIDINE ne pourra pas effectuer le nombre de matchs minimum requis au statut de l'arbitrage (15 matchs). Il lui appartient de se rapprocher de la Section avant le 15 mai 2025 afin de lui notifier ses intentions pour la saison 2025/2026.

**La Section transmet une copie de la présente information au club de ROISSY EN FRANCE U.S (511509).**

**Courriel du 25/08/2024 de M. BOUDJAKDJI Zakarya (Arbitre Assistant Régional 1),** sollicitant la Commission Régionale de l'Arbitrage pour un congé d'une année sabbatique.

**La Section accède à cette demande. Cette dernière ne sera effective qu'après le renouvellement de son dossier.**

M. Zakarya BOUDJAKDJI ne pourra pas effectuer le nombre de matchs minimum requis au statut de l'arbitrage (15 matchs). Il lui appartient de se rapprocher de la Section avant le 15 mai 2025 afin de lui notifier ses intentions pour la saison 2025/2026.

**La Section transmet une copie de la présente information au club de PARIS ALESIA F.C. (500699).**

**Courriel du 28/08/2024 de M. CALZADA Mathis (Jeune Arbitre Régional 2),** sollicitant la Commission Régionale de l'Arbitrage pour un congé d'une année sabbatique.

**La Section accède à cette demande. Cette dernière ne sera effective qu'après le renouvellement de son dossier.**

M. Mathias CALZADA ne pourra pas effectuer le nombre de matchs minimum requis au statut de l'arbitrage (15 matchs). Il lui appartient de se rapprocher de la Section avant le 15 mai 2025 afin de lui notifier ses intentions pour la saison 2025/2026.

**La Section transmet une copie de la présente information au club de RACING CLUB DE FRANCE FOOTBALL (539013).**